NORME INTERNATIONALE

ISO 3262-7

Deuxième édition 2023-07

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 7: **Dolomie**

Extenders — Specifications and methods of test —

Part 7: Dolomite

standards.iteh.ai)

ISO 3262-7:2023

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-3262-7-2023



iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 3262-7:2023 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8 CH-1214 Vernier, Genève Tél.: +41 22 749 01 11 E-mail: copyright@iso.org

Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Som	Sommaire				
Avant	-propos	iv			
1	Domaine d'application	1			
2	Références normatives	1			
3	Termes et définitions	1			
4	Exigences	2			
5	Échantillonnage	2			
6	Rannort d'essai	3			

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

18O 3262-7:2023 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-3262-7-2023

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de propriété.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 298, *Pigments et matières de charge*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3262-7:1998), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- modification de la première partie du titre en «Matières de charge»;
- dans le <u>Tableau 2</u>, modification de la méthode d'essai relative à la distribution granulométrique pour adopter celle de l'ISO 8130-13;
- mise à jour des références normatives.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3262 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 7:

Dolomie

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives à la dolomie ainsi que les méthodes d'essai correspondantes.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 787-2, Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2: Détermination de la teneur en matière volatile à 105 °C

ISO 787-3, Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 3: Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud

ISO 787-7, Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7: Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle

ISO 787-9, Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9: Détermination du pH d'une suspension aqueuse

ISO 787-14, Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 14: Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux

ISO 3262-1, Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales

ISO 8130-13, Poudres pour revêtement — Partie 13: Analyse granulométrique par diffraction laser

ISO 15528, Peintures, vernis et matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage

ISO 18451-1, Pigments, colorants et matières de charge — Terminologie — Partie 1: Termes généraux

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 18451-1 ainsi que les suivants, s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse https://www.iso.org/obp
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse https://www.electropedia.org/

3.1 dolomie

carbonate de calcium-magnésium naturel

Note 1 à l'article: La composition chimique de la dolomie est telle qu'elle contient entre 1,18 et 1,23 partie en masse de $CaCO_3$ jusqu'à 1,0 partie en masse de $MgCO_3$.

4 Exigences

Pour la dolomie conforme au présent document, les exigences essentielles sont spécifiées dans le <u>Tableau 1</u> et les exigences conditionnelles dans le <u>Tableau 2</u>. Les méthodes d'essai figurant dans les <u>Tableaux 1</u> et <u>2</u> doivent s'appliquer.

Tableau 1 — Exigences essentielles

Comactónistique	II	Exigence			Méthode	
Caractéristique	Unité	Qualité A	Qualité B	Qualité C	d'essai	
Teneur en CaMg(CO ₃) ₂ ^a , min.	Fraction massique en pourcentage	97	90	80	ISO 3262-1	
Matières volatiles à 105 °C, max.	Fraction massique en pourcentage	0,3			ISO 787-2	
Perte au feu	Fraction massique en pourcentage	46 à 48 ^b		ISO 3262-1		
Matières insolubles dans l'acide chlorhydrique, max.	Fraction massique en pourcentage	AD T 1 ds.ite	KK V 6 h.ai)	10	À convenir entre les parties intéressées	
Matières solubles dans l'eau (extraction à chaud), max.	Fraction massique en pourcentage	0,2		ISO 787-3		
Valeur du pH d'une suspension aqueuse standar	<u>ISO 320</u> ds.iteh.ai/catalog/stan	<u>52-7:2023</u> dards/sist/b	8 à 10,5 ^b	e364-4d83-	ISO 787-9	

^a Si le produit contient d'autres minéraux, la composition de ces derniers doit être indiquée.

Tableau 2 — Exigences conditionnelles

Caractéristique	Unité	Exigence	Méthode d'essai
Refus sur tamis de 45 μm	Fraction massique en pourcentage		ISO 787-7
Distribution granulométrique (méthode instrumentale)	Fraction massique en pourcentage	À convenir entre	ISO 8130-13
Couleur		les parties intéressées	ISO 3262-1
Clarté			À convenir entre les parties intéressées
Résistivité de l'extrait aqueux	Ω·m		ISO 787-14

5 Échantillonnage

Prélever un échantillon représentatif du produit à soumettre à essai, conformément à l'ISO 15528.

Ces valeurs ne tiennent pas compte de l'effet d'un éventuel traitement de surface sur les résultats.

6 Rapport d'essai

Le rapport d'essai doit comporter au moins les informations suivantes:

- a) tous les détails nécessaires à l'identification du produit soumis à essai;
- b) une référence au présent document, c'est-à-dire l'ISO 3262-7:2023;
- c) les résultats de l'essai, la méthode utilisée et l'indication de la conformité ou de la non-conformité du produit aux limites de spécifications correspondantes;
- d) tout écart par rapport à la méthode d'essai spécifiée;
- e) tout phénomène inhabituel (anomalie) observé au cours de l'essai;
- f) la date de l'essai.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 3262-7:2023 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ba402791-e364-4d83-8879-d784457d3a67/iso-3262-7-2023

3